

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

DELIBERATION N°2018.00035

SPL DU CREMATORIUM DE MONTMARTRE - MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 94

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND représenté par Mme Hélène BRUYERE, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 mars 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171228-D20180003511-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180213

M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Enzo VIVIANI,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Siham LABICH

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Pascale MARRON, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christine ROUX,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

SPL DU CREMATORIUM DE MONTMARTRE - MODIFICATION DES STATUTS

A la suite de la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale, en vigueur, il convient de modifier la liste des actionnaires de la SPL du crématorium. En effet, la Communauté d'Agglomération Loire Forez devient Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez Est se substitue à la Communauté de Communes du pays de Saint-Galmier, et les Communautés de Communes des Marches du Velay – Rochebaron à Chalencon ont fusionné pour constituer la Communauté de Communes des Marches du Velay - Rochebaron.

Chaque membre de la SPL Crématorium de Montmartre doit être représenté par au moins un administrateur. A ce titre, les Communautés de Communes des Marches du Velay – Rochebaron à Chalencon totalisaient 2 administrateurs au conseil d'administration composé de 12 membres. Avec la fusion des deux collectivités, 1 seul administrateur représentera la Communauté de Communes des Marches du Velay – Rochebaron. Pour les autres EPCI le nombre d'administrateur reste identique.

Ainsi, la composition du conseil d'administration sera ramenée à 11 membres dans le respect des règles de proportionnalité du capital.

Lors de la constitution de la société publique locale, la situation foncière du terrain d'assiette de 1,1 hectare n'était pas réglée. Il appartenait alors à la ville de Saint-Etienne.

Depuis Saint Etienne métropole s'en est rendu propriétaire par délibération du 15 décembre 2016, et propose de le céder à la société publique locale. Elle demande à ce qu'il en soit tenu compte, en considérant cet apport en nature, comme une contribution supplémentaire de 420 000 € de sa part au capital de la SPL.

Il est en conséquence proposé au conseil métropolitain d'approuver la nouvelle répartition du capital de la SPL, de la façon suivante :

• Saint-Etienne Métropole	2 264 950 €
• Loire-Forez Agglomération	374 150 €
• La communauté de communes de Forez-Est	139 850 €
• La communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron	141 050 €
Soit, au total, la somme deux millions neuf cent vingt mille euros	2 920 000 €

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

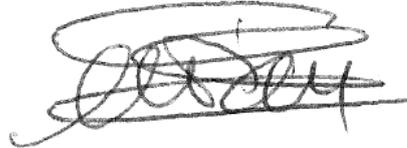
- **constate la fusion des Communautés de Communes des Marches du Velay, et de Rochebaron à Chalencon, pour former la Communauté Marche du Velay Rochebaron, et autoriser la transmission d'actions correspondantes,**

- constate la création de la Communauté de Communes de Forez Est (et de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier), et autorise la transmission d'actions correspondantes,
- constate le changement de raison sociale de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, qui devient Loire Forez Agglomération,
- approuve l'apport en nature du terrain de 1,1 hectare pour une valeur de 420 000 € et reçoit en contrepartie l'équivalent en actions,
- définit la composition du conseil d'administration de la façon suivante :

<u>Saint Etienne Métropole :</u>	<u>7 représentants,</u>
<u>Loire Forez :</u>	<u>2 représentants,</u>
<u>Marches du Velay Rochebaron :</u>	<u>1 représentant,</u>
<u>Forez-Est :</u>	<u>1 représentant,</u>
<u>TOTAL :</u>	<u>11 représentants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 4 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU